

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 2 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'**HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12 représentés : 1 votants : 13

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA (Partie à 20h15), Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Absent : François TERPANT.

Pouvoir : Monique DA COSTA a donné pouvoir à Françoise CELERIEN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du rapport d'activités Environnement Agglo
- Approbation du rapport d'activités Assainissement Agglo
- Tarifs des services communaux 2020
- Budget commune : Décision modificative n°5
- Informations et Questions diverses

Madame Françoise CELERIEN a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Avant l'ouverture du conseil municipal, Monsieur le Maire laisse la parole au public. Monsieur Francis THOMAS pose une question sur la circulation et le stationnement liés à l'activité du club de foot l'Espérance Hostunoise. Le maire lui répond qu'un chemin d'accès ainsi qu'un parking ont été réalisés au sud du stade afin de désengorger l'entrée par le chemin des cités (côté nord) et ainsi privilégier cette entrée pour le seul club d'escalade. Il reste à mettre en place une signalétique bien adaptée afin que cette réorganisation des flux prenne effet !

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il indique que la délibération prévue pour acter la décision modificative est annulée.

Approbation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018

Bruno VITTE présente le rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets de l'année 2018. Il précise que le rapport se tient à la disposition du public.

Grâce aux rapports individuels, des ajustements est possible d'ailleurs, la communauté d'agglomération nous a rajouté des conteneurs de tri devant le local technique.

Après concertation, le conseil municipal approuve le rapport présenté.

Approbation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018

Bruno VITTE présente le rapport sur la qualité du service assainissement 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Après concertation, le conseil municipal approuve le rapport présenté.

Tarifs des services communaux 2020

Les tarifs des différents services communaux doivent être votés chaque année et il convient d'en réajuster certains comme suit :

	2019	2020
Concessions cimetièrè :		
❖ 30 ans	230 € la concession	230 € la concession
❖ 50 ans	420 € la concession	420 € la concession
Concessions Columbarium :		
❖ 50 ans	450 € la concession	450 € la concession
Véhicules de vente :		
Droits de place des camions	25 €	25 €
Photocopieur :	<i>* les tarifs sont à multiplier par deux pour des copies en recto verso</i>	<i>* les tarifs sont à multiplier par deux pour des copies en recto verso</i>
❖ Particuliers :		
✚ Noir :		
◆ Format A3 :	0,45 € (0,35 € à partir de 10 ; 0,25 € à partir de 100)*	0,45 € (0,35 € à partir de 10 ; 0,25 € à partir de 100)*
◆ Format A4 :	0,25 € (0,20 € à partir de 10 ; 0,15 € à partir de 100)*	0,25 € (0,20 € à partir de 10 ; 0,15 € à partir de 100)*
✚ Couleur :		
◆ Format A3 :	0,55 € l'unité	0,55 € l'unité
◆ Format A4 :	0,40 € l'unité	0,40 € l'unité
❖ Associations :		
✚ Noir :		
◆ Format A3 :	Gratuit	Gratuit
◆ Format A4 :	Gratuit	Gratuit
✚ Couleur :		
◆ Format A3 :	0,30 € l'unité	0,30 € l'unité
◆ Format A4 :	0,20 € l'unité	0,20 € l'unité
Bibliothèque :		
❖ Adhérents Adultes	8 €-tarif unique-	8 €-tarif unique-
❖ Gratuit pour les enfants		
Droits de place des forains :		
❖ Catégorie : inférieur à 10 mètres	7 € le mètre (50% à l'inscription)	7 € le mètre (50% à l'inscription)
❖ Forfait : supérieur à 10 mètres	100 € (50% à l'inscription)	100 € (50% à l'inscription)
❖ Tarif Gros manège	200 € (50% à l'inscription)	200 € (50% à l'inscription)
Location de la salle des fêtes :		
❖ Manifestations privées de personnes habitant la commune (nettoyage et chauffage compris)		
✚ Pour 45 personnes et plus	250 €	250 €
✚ Pour moins de 45 personnes	180 €	180 €
❖ Manifestations privées de personnes extérieures (Eté comme Hiver) (nettoyage et chauffage compris)	420 €	420 €
❖ Réveillon de la Saint Sylvestre	450 €	450 €
❖ Association de la commune	Uniquement nettoyage	Uniquement nettoyage
❖ Location des tables et des chaises	5 € par lot de 1 table et 10 chaises	5 € par lot de 1 table et 10 chaises
❖ Transport tables et chaises	25 € par aller-retour	25 € par aller-retour

❖ Caution pour location du matériel	30 €	30 €
❖ Caution pour location de la salle des fêtes	400 €	400 €
❖ Forfait de nettoyage	50 €	50 €
Location du Préau de l'école :		
❖ Personnes habitant de la commune	50 €	50 €
❖ Associations	Gratuit	Gratuit
❖ Caution pour location du préau de l'école	150 €	150 €

Orange - Convention de servitude de passage et réseaux sur la parcelle ZD29

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZD n°29 aux Lides. Cette parcelle est classée en zone Aa dessert la propriété cadastrée ZD n°30.

Il est nécessaire de signer une convention de servitude de passage et réseaux afin de permettre à Orange ainsi qu'à toute personne mandatée par elle, d'avoir accès au terrain enclavé sur lequel seront implantés ses équipements.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, le projet de convention de servitude.

Informations diverses

* Episodes neigeux : La municipalité tient à remercier vivement tous les agriculteurs et personnes qui ont œuvrés durant les intempéries qui ont eu lieu le jeudi 14 novembre dernier.

* Vœux : Vendredi 24 janvier 2020 à 19h à la salle des Fêtes.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion le lundi 13 janvier 2020 à 19h30